

Le 10 avril 2014 les psychologues se mobilisent pour leurs revendications

Après la mobilisation des psychologues en janvier 2011, la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) a engagé un cycle de discussions avec les organisations syndicales de la FPH en mars 2011. Parmi les points positifs : le doublement du ratio, l'intégration d'un psychologue supplémentaire dans le jury de concours, la réécriture totale de la fiche « psychologues » du répertoire des métiers de la FPH, la mise en route d'une expérimentation de structuration de la profession dans les établissements, enfin, la rédaction d'une nouvelle circulaire sur l'organisation du travail et le temps FIR.

Il n'en reste pas moins que :

- C'est la seule profession de la FPH composée à plus de 60% de précaires et la plupart sur des temps incomplets (plus de 30% dans la FPT). Double punition : bien peu de psychologues vont pouvoir bénéficier du dispositif de la loi sur les emplois précaires. Par ailleurs, on constate l'absence presque totale d'organisation de concours statutaires.
- Dans le médico-social, la réduction des budgets et des postes conduit de plus en plus de psychologues à quitter les institutions pour une activité libérale. Dans le secteur conventionné, l'autonomie professionnelle est particulièrement menacée.
- Malgré la nouvelle circulaire, le temps relatif à la fonction FIR reste aléatoire partout, sauf lorsque les syndicats locaux sont suffisamment forts pour en défendre l'application. Quand le public nous reconnaît clairement comme des spécialistes, les attermolements des établissements pour s'engager dans l'expérimentation d'une « représentation des psychologues » sont un autre signal du peu d'égard des pouvoirs publics envers la Psychologie et les psychologues.
- C'est la seule profession de la catégorie A à ne pas avoir bénéficié de revalorisation salariale depuis 1991. Le refus persistant de la DGAFP d'engager des discussions pour revoir la grille indiciaire des psychologues, bloquée depuis 30 ans, est intolérable ; tout comme le refus de prendre en considération la rétrogradation « *de fait* » dont ils sont victimes.

LES PSYCHOLOGUES ONT ASSEZ FAIT PREUVE DE BIENVEILLANCE ET DE COMPREHENSION ! AUJOURD'HUI, ILS REVENDIQUENT :

1. une revalorisation substantielle de leurs grilles indiciaires,
2. l'organisation immédiate des concours pour les psychologues ANT, prévue par la loi en plus des concours classiques,
3. l'application de la fonction FIR dans toutes les fonctions publiques,
4. une visibilité de leur fonction dans les établissements de santé.

PAR AILLEURS :

- **Comme l'ensemble des personnels hospitaliers**, les psychologues de la FPH refusent la réduction des 50 Milliards d'économies dans les dépenses publiques que le gouvernement veut imposer d'ici 2017 au travers de son Pacte de Responsabilité, massivement combattu comme l'a démontré la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 18 mars dernier. Le Pacte doit être retiré !
- **Comme l'ensemble des agents de la Fonction Publique**, les psychologues demandent une augmentation de 8% du point d'indice et l'attribution de 50 points à tous les échelons.